

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 29 SEPTEMBRE 2022

DELIBERATION N°2022.00404

PLAN DE RELANCE METROPOLITAIN 2021-2023 - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE RIVE-DE-GIER - RELOCALISATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE AU SEIN DE L'ANCIENNE ECOLE VICTOR HUGO

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 23 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 101

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de voix : 116

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,

RECU EN PREFECTURE

Le 11 octobre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220929-D2022004040

Date de mise en ligne : 11 octobre 2022

M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,
M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. David FARA,
Mme Catherine CHAPARD donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à Mme Catherine GROUSSON,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
M. Marc PETIT donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
Mme Marie-Christine THIVANT donne pouvoir à M. Michel GANDILHON,
M. Jacques VALENTIN donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL
Mme Laetitia VALENTIN donne pouvoir à Isabelle DUMESTRE,

Membres titulaires absents excusés :

M. Jérôme GABIAUD, M. Rémy GUYOT, M. Yves LECOCQ, Mme Fabienne MARMORAT,
Mme Christel PFISTER, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 29 SEPTEMBRE 2022

PLAN DE RELANCE METROPOLITAIN 2021-2023 - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE RIVE-DE-GIER - RELOCALISATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE AU SEIN DE L'ANCIENNE ECOLE VICTOR HUGO

Face à la crise sanitaire et économique hors du commun liée à l'épidémie de COVID 19, l'exécutif de Saint-Etienne Métropole a souhaité mettre en place un plan de relance économique, écologique et solidaire d'envergure intitulé « plan de relance métropolitain », destiné à soutenir la reprise économique et à dynamiser les politiques prioritaires du territoire.

Par délibération n° 2021.00084 en date du 25 mars 2021, le Conseil Métropolitain a approuvé le règlement administratif et financier pour l'attribution d'un fonds de concours en investissement pour les communes membres de Saint-Etienne Métropole dans le cadre du plan de relance métropolitain.

Par renvoi de l'article L.5217-7 du CGCT, l'article L.5215-26 du CGCT précise que des fonds de concours peuvent être versés entre la métropole et les communes membres après délibérations concordantes exprimées à la majorité simple du conseil métropolitain et des conseils municipaux concernés.

CONTEXTE

Par délibération n° 2022-043 en date du 25 mai 2022, le conseil municipal de la commune de Rive-de-Gier a approuvé la sollicitation de l'attribution d'un fonds de concours plan de relance métropolitain auprès de Saint-Etienne Métropole, pour la réalisation du projet suivant : relocalisation du conservatoire de musique au sein de l'ancienne école Victor Hugo.

Il s'agit du 1^{er} projet présenté par la commune.

Le montant de l'opération est de 5 233 700 € HT.

Le plan de financement prévisionnel présenté est le suivant :

Dépenses		Recettes		
		Financeurs	Montant	%
Prestations intellectuelles	701 052 €	Etat – DPV 2019	454 502 €	8,7%
Travaux	4 112 728 €	Région	1 250 000 €	23,9%
Divers	419 920 €	Département	255 597 €	4,9%
		ADEME - Fonds chaleur	143 250 €	2,7%
		Fonds de concours SEM	1 565 000 €	29,9%
		Rive de Gier	1 565 351 €	29,9%
TOTAL	5 233 700 €	TOTAL	5 233 700 €	100%

Calendrier de réalisation :
Début des travaux : septembre 2022
Fin des travaux : décembre 2023

MODALITES D'ATTRIBUTION

L'opération de relocalisation du conservatoire de musique au sein de l'ancienne école Victor Hugo de la commune de Rive-de-Gier est éligible à l'attribution d'un fonds de concours au titre du dispositif plan de relance métropolitain pour une dépense subventionnable retenue de 4 968 084 € HT, certaines dépenses n'étant pas éligibles (mobilier, équipements, frais de tenue de compte, location d'algécos).

En application de la délibération n° 2021.00084 du 25 mars 2021 et sur la base de la description du projet présenté par la commune, le taux de participation de Saint-Etienne Métropole s'établit à 29,5 % de la dépense subventionnable retenue.

En conséquence, la participation maximale de Saint-Etienne Métropole est fixée comme suit :

Coût du projet présenté par la commune :	5 233 700 € HT
Dépense subventionnable retenue :	4 968 084 € HT
Taux de co-financement :	41 %
Taux de participation de la commune :	29,5 %
Taux de participation de Saint-Etienne Métropole :	29,5 %

Soit un montant maximal de fonds de concours de : 1 464 087 €.

Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le règlement administratif et financier d'attribution du dit fonds de concours,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par la commune, conformément au plan de financement joint à la demande et que la commune supporte à minima 20 % du montant total du projet,

Considérant qu'il s'agit du 1^{er} projet déposé par la commune,

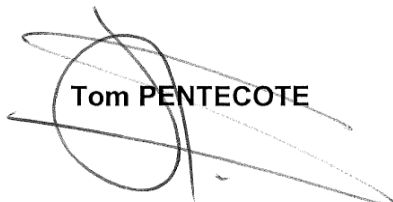
Considérant que le plafond de 3 M€ dans la limite de 3 projets d'investissement maximum par commune n'est pas atteint,

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **attribue un fonds de concours à la commune de Rive-de-Gier afin de participer au financement de la relocalisation du conservatoire de musique au sein de l'ancienne école Victor Hugo, à hauteur de 1 464 087 €.**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention d'attribution jointe en annexe, ainsi que tout acte y afférant,**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget Administration Générale du Budget Principal, chapitre 204, article 204141.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,**


Tom PENTECOTE

Le Premier Vice-Président,


Hervé REYNAUD